

RENTÉE 2024-2025

J'inscris mon enfant à l'école pas à pas



ÉTAPE 4

Je réserve les prestations dans mon espace de service sur merignac.com

- restauration scolaire,
- ramassage centre de loisirs,
- mercredi après-midi,
- accueil de loisirs,
- petites et grandes vacances.

ÉTAPE 5

 **Lundi 2 septembre 2024**

Rentrée des classes.

Guichet Unique

60, avenue du
Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny
33705 MÉRIGNAC CEDEX

05 56 55 66 00

guichet.unique@merignac.com

www.merignac.com

 **Mérignac**

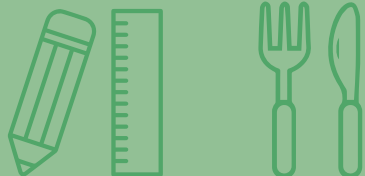


J'inscris mon enfant pas à pas

Le dossier unique par enfant vous permet de procéder aux inscriptions à l'école ainsi qu'aux différents temps périscolaires et extra scolaires.

Le dossier unique concerne les inscriptions :

- À l'école.
- À la restauration scolaire.
- Aux accueils périscolaires matin et soir.
- Aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP).
- Aux accueils de loisirs du mercredi après-midi.
- Aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.
- Au ramassage des accueils de loisirs durant les vacances.



ÉTAPE 1

J'inscris mon enfant du lundi 12 février au vendredi 22 mars 2024

- J'inscris mon enfant à l'école pour la rentrée 2024-2025 et aux prestations périscolaires et extra scolaires.
- Mon adresse détermine l'école de mon enfant.
- S'il n'y a plus de place dans l'école de mon périmètre, une autre école située dans ma zone scolaire ou la zone scolaire attenante me sera proposée.
- Je crée mon espace famille sur merignac.com en cliquant sur le menu « services en ligne ».
- Je remplis le dossier unique d'inscription scolaire.

Première inscription

via
le dossier unique
d'inscription

Entre février et mars (dates actualisées chaque année sur merignac.com).
En dehors de la période d'inscription, l'affectation des enfants est réalisée en fonction des places disponibles dans l'école de secteur.



Tout enfant inscrit à l'école est automatiquement inscrit à la restauration scolaire, à l'accueil périscolaire, aux TAP et à l'accueil de loisirs du mercredi après-midi.

Mais l'inscription ne vaut pas réservation !

ÉTAPE 2

Avant fin avril 2024

- Mon dossier est traité.
- Une école est attribuée à mon enfant.
- Le certificat d'inscription scolaire est accessible depuis mon Espace Famille.



ÉTAPE 3

Dès que possible (avant le 5 juillet 2024)

- Je prends rendez-vous avec la directrice ou le directeur de l'école.
- Je fournis le certificat d'inscription scolaire, le carnet de santé de mon enfant et le livret de famille.

